

## 44<sup>es</sup> Journées de l'Hypertension Artérielle

Profitez de votre venue au congrès pour satisfaire à vos obligations de formation en participant à la session DPC : « **Hypertension artérielle sévère : à chaque situation clinique sa prise en charge** »

**Vendredi 20 décembre 2024 de 08h00 à 11h00**  
**Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux**

A travers ces 3 heures de formation présentielle, associées à une évaluation des pratiques professionnelles notre expert vous proposera une mise au point sur l'évaluation optimale du risque associé aux formes sévères, sur l'étiologie et sur la prise en charge la plus adaptée à proposer.

Le Docteur Julien DOUBLET vous donnera des clés de prise en charge simples et claires, directement applicables au quotidien selon les dernières publications et recommandations.

**Cette formation est accessible aux médecins spécialisés en cardiologie**

### Modalités d'inscription

#### **Vous exercez à titre libéral :**

1. Connectez-vous à votre compte MonDPC : <https://www.agencedpc.fr/professionnel/login>
2. Cliquez ensuite sur l'onglet "**Actions DPC**" de la barre de menu en haut, puis sur "**Rechercher une action / S'inscrire**"
3. Renseignez ensuite dans la deuxième case à gauche "**Référence de l'action (11 chiffres)**" uniquement les 11 chiffres de la réf. ANDPC de la formation choisie : **35522425096**
4. Laissez 2023 et 2024 au niveau de l'année de réalisation, puis cliquez sur "**Rechercher**"
5. L'action s'affiche. Cliquez ensuite sur le bouton bleu "**Détail**"
6. Tout en haut de la fenêtre qui s'affiche, cliquez ensuite sur "**Liste sessions**" puis sur "**S'inscrire**" au niveau de la session de votre choix
7. Cliquez ensuite sur "**Valider**"

#### **Vous exercez à titre hospitalier ou salarié :**

Contactez le secrétariat de l'ODP2C : [contact@odpcc.fr](mailto:contact@odpcc.fr) pour procéder à votre inscription. Notre assistante pourra vous accompagner dans la demande de prise en charge de votre inscription auprès de votre établissement.

Si vous vous chargez de cette formalité, les informations à transmettre à votre établissement sont les suivantes :

Numéro de l'organisme de formation : ODPC-Cardio agrément 3552

Numéro de l'action de DPC : **35522425096 - session 24.001**

